

1.

Débitrice: **FIOTEX Sàrl**, Route de Lausanne 5,
1055 **Froideville**
2.

Déclaration de faillite: 07.04.2005
3.

Suspension de faillite: 02.05.2005
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.05.2005
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: exploitation d'un café-restaurant et d'un bar

Office des faillites d'Echallens
1040 Echallens

(00110113)